

INFOGRAPHIE

Des conseillers et des conseillères des Français de l'étranger : Pour quoi faire ?

Leur rôle

1. Représenter des Français et des Françaises établis hors de France auprès des ambassades et des consulats.
2. Répondre à toute question concernant l'enseignement, les aides sociales, l'emploi, etc.
3. Participer aux élections sénatoriales pour les Français et les Françaises de l'étranger

Leur mandat

- 442 conseillers et conseillères des Français de l'étranger
- Elus en mai 2021 pendant 6 ans*
(*le mandat des conseillers et conseillères consulaires de l'étranger élus en mai 2021 sera de 5 ans)

Réunis en conseils consulaires

- Les conseils ont lieu au moins 2 fois par an
- Sous la présidence d'un élu, conseiller des Français de l'étranger**
(**à compter du renouvellement de mai 2021)
- 1 à 9 conseillers ou conseillères y siègent (en fonction du nombre de personnes inscrites dans la circonscription consulaire concernée au 1^{er} janvier 2021)